

Madame,

Madame la députée vous remercie pour votre message, et vous prie de bien vouloir l'excuser pour le délai de réponse, eu égard à son agenda très chargé.

Concernant votre interpellation sur le 110 km/h, madame la députée a été très souvent sollicitée sur le sujet l'été dernier dans sa circonscription, et a eu pleinement l'occasion d'y répondre.

Sa position est donc la suivante : rien n'oblige les Françaises et les Français à rouler au-delà de 110 km/H. Ainsi, tous ceux qui sont favorables à cette réduction de vitesse peuvent d'ores et déjà l'appliquer sans qu'il soit nécessaire de légiférer. Cela a plusieurs mérites :

- gain de temps pour la mise en oeuvre,
- gain de temps pour légiférer sur les sujets qui le nécessitent
- économie de matière première, d'énergie et d'émission de Co2 pour produire et installer de nouveaux panneaux, réduction de déchets....
- responsabilisation des citoyens

La question, qui reste en suspens, concerne la façon de communiquer, d'informer et de sensibiliser les Français à ce type d'écogeste qui leur permettent de réduire leur empreinte carbone tout en améliorant leur pouvoir d'achat.

Sur ce dernier point, madame la députée est à votre écoute concernant les propositions que vous pourrez faire en la matière.

Bien cordialement,

Camille Buard

Collaboratrice parlementaire de Laurence Heydel Grillere